

Notre Collectif s'étonne du classement de notre Commune de Valdivienne en Pôle 2 dit de "Relais", alors qu'il nous semble qu'elle mériterait d'être classée en Pôle 1 pour les raisons suivantes :

- Notre Commune a réalisé les investissements nécessaires à l'évolution moderne en matière d'éducation de la jeunesse, pour le renouvellement de sa population par l'accueil de population nouvelle, notamment avec un complexe scolaire, sportif et ludique au lieu dit "Les Genêts" venant compléter les structures du Centre Bourgs de son village principal de St-Martin-La-Rivière, notamment la Maison Bleue et la Salle Multimédia ;

- Notre Commune est reconnue dans l'analyse de ce SCoT comme étant comprise dans l'aire urbaine de Poitiers, multipolarisée à Chauvigny ;

- Notre Commune est traversée par la D.749 reliant le Nord et le Sud de la Commune et de la Communauté de Communes Vienne & Gartempe dans l'axe Châtelleraut-Limoges ;

- Notre Commune multipolarisée avec Chauvigny qu'elle rejoint par la D749 sur 10 km pour rejoindre le pôle de Poitiers, notamment par la voie ferrée à partir de Chauvigny dont les études de réouverture sont en cours afin de réduire les gazs à effets de serres ;

Concernant le développement futur de l'urbanisation, il doit être tenu compte de la spécificité de territoire de notre Commune, qui est une fusion de 4 Communes, elles-mêmes regroupant de nombreux villages :

- Notre territoire est varié, et permet de nouvelles constructions en dehors des Centre-Bourgs, sous forme de dents creuses, et de divisions parcellaires, SANS GRIGNONTER D'ESPACES NATURELS ou AGRICOLES, venant renforcer le tissu urbain de certains Centre-Bourgs à revitaliser, d'autres étant en zone inondable, ne pouvant pas être à revitalisés.

- Notre territoire de Valdivienne n'a pas subi de fragmentation par des infrastructures de déplacement (LGV, voie ferrée ... ) lui laissant la possibilité de construction hors Centres-Bourgs.

Notre Collectif remarque que les cartographies de trames vertes et bleues ne sont pas d'actualité. Elles ne prennent pas en considération les dernières constructions comprenant des clôtures excluant la faune et la flore endémique, qui par ailleurs s'est adaptée et déplacée !

Ces cartographies comme celle portées au livret n°4 page 3 ne sont pas suffisamment lisibles, et ne sont pas transposables au cadastre, leur transposition sur le PLUi est de ce fait très flou !

Il convient de s'assurer que la réduction de surface de constructibilité de soit pas réduite à plus de 50% comme cela est prévu dans le SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine dont ce SCoT dépend !

Le SRADDET prévoit une priorité de construction dans les Centres-Bourgs, cela n'équivaut pas à une exclusivité !

La nature des sols de Valdivienne est majoritairement sableuse, non propice à une qualité agronomique, par contre idéal pour la construction, il devra être absolument tenu compte de cet élément pour la possibilité de construction en dents creuses et division parcellaires en dehors des Centre Bourgs, sur des espaces déjà sortis de l'espace naturel et agricole !

Les lotissements sont à proscrire car eux sont consommateurs de terres agricoles, nous avons assez de dents creuses et de terrains à diviser pour la constructions de maisons individuelles !

D'une manière plus générale sur ce SCoT nous sommes très inquiets de l'avenir de notre territoire Sud Vienne Vienne.

L'analyse monte une population vieillissante sans véritable renouvellement avec une densité faible, des revenus un peu plus faibles que la moyenne départementale.

Il est remarqué une vacance des logements, mais à Valdivienne nous notons qu'il s'agit de logements essentiellement situés en zones inondables à fort risque.

Nous ne pouvons pas décemment demandé une rénovation de ce type de bâti !

Dernier point, notre territoire n'a dans l'ensemble pas subi de dégat sur la consommation des terres agricoles. Il ne sert donc à rien de nous priver de notre possibilité de construction en dents creuses et divisions parcellaires hors Centre-Bourgs.

Cela est même nécessaire pour la mixité des logements prévus au SCoT Sud Vienne et au SRADDET Nouvelle-Aquitaine.

La question de la constructibilité à VALDIVIENNE doit être revue à la hausse !

Une Commune et un territoire comme notre Communauté de Communes de Vienne & Gartempes, qui ne pourrait plus développer son urbanisation (en veillant à respecter à ne pas procéder à des extensions d'urbanisations consommatrices d'espaces naturels et agricoles) est vouée A LA MORT !

Urbaniser uniquement en Centre-Bourgs revient à vouer à la mort certaine l'urbanisation en dehors des Bourgs et de retrouver des friches urbaines dans moins de 10 ans !

Le renouvellement d'une population et l'apport d'une population jeune est de laisser la possibilité de choisir au sein d'une agglomération son espace de vie familiale !

Ceci est possible en respectant l'environnement SANS être aussi restrictif que ne l'est le SCoT.

Il convient de respecter sur le terrain, et pas seulement sur des cartographies idéologiques les espaces VRAIS naturels et agricoles.

Notre Collectif RAPPELLE que le SRADDET prévoit une revitalisation des Centres-Bourgs en priorité PAS EN EXCLUSIVITE !

**LE COLLECTIF " LES PROPRIETAIRES FONCIERS DE VALDIVIENNE"**

5 Rue de la Chapelle-Viviers

CUBORD

86300 VALDIVIENNE

Christine POPULUS-GOURRIER

Membre et Porte-Parole.